

Amendement – Attribution de CHF 1'000'000.- au fonds pour crises économiques et sanitaires au compte 230.3809.00 sous rubrique amortissements et réserves non ventilées

Avant de boucler ses comptes de l'exercice 2019, la municipalité a pris la décision de créer un compte intitulé « Réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires » et de le doter de CHF 550'000.-.

Ce compte a été accepté par le Conseil lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2019. Il a permis de formuler des demandes de crédits par préavis

- pour le financement d'une mesure de relance Covid-19 en faveur des locataires commerciaux et de la commune (PM 2020-08) ;
- pour le financement d'une mesure de relance covid-19 en faveur d'une action de solidarité envers des entreprises aiglones (PM 2020-18).

Ces deux demandes ont été acceptées par le conseil communal pour une somme avoisinant CHF 375'000.-

La pandémie Covid-19 n'est de loin pas terminée tant les difficultés et les incertitudes à affronter restent à l'ordre du jour.

Le budget 2021 soumis au Conseil ne comprend pas de moyens concrets de relance post Covid-19, raison pour laquelle nous soumettons l'amendement qui suit demandant l'attribution exceptionnelle de CHF 1'000'000.- sur le fonds existant destiné à des crises économiques et sanitaires.

Le montant de CHF 1'000'000.- représente un peu plus de 2% des dépenses totales de notre commune, ce qui nous paraît pas excessif.

L'amendement se lit :

Un montant exceptionnel de CHF 1'000'000.- est attribué pour l'année 2021 au compte 230.3809.00 intitulé « Réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires ».

Les modalités d'utilisation de ce fonds, par préavis municipaux soumis au Conseil, restent en vigueur.

Je vous en remercie.

Pour l'Entente aiglone :